

# Zone d'Intervention Prioritaire des Seigneuries

Le 09 mai 2011, Saint-Sulpice

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

#### Venez participer à l'aménagement d'une bande riveraine modèle au Parc de l'île Lebel!

Le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) des Seigneuries invite les membres de la collectivité à participer à l'aménagement d'une bande riveraine modèle au Parc de l'île Lebel le 14 mai prochain. C'est dans le cadre d'un vaste projet de caractérisation et de réhabilitation des bandes riveraines végétalisées en bordure du fleuve Saint-Laurent à Repentigny que cette activité aura lieu et ce grâce à la collaboration de nombreux partenaires dont la Ville de Repentigny, la Corporation de l'île Lebel, le Gouvernement du Canada et la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement.

La présence de bandes riveraines végétalisées favorise l'amélioration de la qualité de l'eau et des écosystèmes du fleuve Saint-Laurent aux bénéfices des nombreux usagers et de la faune. Nous vous invitons donc à vous prémunir de vos bottes, pelles et outils de jardinage pour réaliser une bande riveraine modèle au Parc de l'île Lebel en plantant différentes variétés de végétaux adaptées aux conditions particulières du site.

### Plantation de la bande riveraine modèle au Parc de l'île Lebel

Lieu : Parc de l'île Lebel (à proximité de la passerelle)

Date: 14 mai 2011 Heure: 9H30

Chaque bénévole se verra remettre un arbre ou un arbuste qu'il pourra mettre en terre sur sa propriété afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'environnement et à la réduction des gaz à effet de serre.

Pour obtenir de plus amples informations concernant cette activité, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe du Comité ZIP des Seigneuries.

Au plaisir de vous rencontrer et de partager avec vous notre passion du fleuve Saint-Laurent : une préoccupation collective !

#### Source:

Raphael Dubé, biologiste Directeur général Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) de Seigneuries 1095, rue Notre-Dame, Saint-Sulpice (Qc) J5W 4L9 T: (450) 713-0887

